

Adresse de la société populaire de Longwy qui félicite la Convention sur ses travaux et annonce avoir armé et équipé un cavalier, lors de la séance du 30 germinal an II (19 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Longwy qui félicite la Convention sur ses travaux et annonce avoir armé et équipé un cavalier, lors de la séance du 30 germinal an II (19 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 45-46;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_27686\\_t1\\_0045\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27686_t1_0045_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

autres objets au district, avec une somme de 100 liv. offerte par les citoyens.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à l'administration des domaines nationaux (1).

## 6

La société populaire des Liégeois applaudit au grand caractère et aux mesures énergiques que vient de déployer la Convention; elle se plaint d'avoir été calomniée, mais elle espère bientôt faire éclairer sa justification.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (2).

## 7

La société populaire de Loudun et celle de Longwy félicitent la Convention sur ses salutaires travaux et sur les mesures révolutionnaires qu'elle a prises contre les ennemis de la liberté: elles annoncent qu'elles ont armé et équipé chacune un cavalier pour concourir à la défaite des brigands couronnés.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

## a

[Loudun, 24 vent. II] (4).

« Citoyens représentants d'un peuple libre, La société populaire et montagnarde de Loudun régénérée croirait manquer au plus sacré des devoirs si elle n'annonçait à la Convention nationale qu'elle donne l'adhésion la plus formelle à tous les décrets qu'elle a rendus; ils sont tous marqués au coin de la sagesse, ils sont les bases sur lesquelles repose la félicité du peuple français.

Quoi qu'un peuple libre doive avoir un esprit égal pour tous les décrets qu'il rend par l'organe de ses représentants, il en est cependant qui fixent et qui doivent fixer plus particulièrement son admiration et la société populaire de Loudun ne peut taire à la représentation nationale la douce émotion qu'elle a ressentie à la lecture, de celui du 28 juin 1793, relatif à l'organisation des secours à accorder annuellement aux enfants, aux vieillards et aux indigents; de celui relatif à l'instruction publique; de celui qui rend la liberté aux citoyens de couleur; et de celui qui accorde des récompenses aux défenseurs de la patrie, ainsi qu'à leurs parents. Ces lois dictées par l'humanité ne naissent et ne sont pratiquées que chez un peuple libre qui ne connaît pas de plus beau lien que celui de la fraternité. Le seul qui puisse enchaîner des républicains; elles sont rendues ces lois, elles seront exécutées. Les Français ont banni l'antique ignorance qui pendant des siècles géminés les allait

(1) P.V., XXXV, 327. B<sup>in</sup>, 10 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>).

(2) P.V., XXXV, 328. B<sup>in</sup>, 30 germ.; Rép., n° 122.

(3) P.V., XXXV, 328. B<sup>in</sup>, 30 germ.; M.U., XXXIX, 13; C. Eg., n° 610, p. 156.

(4) C 300, pl. 1059, p. 43, 44; B<sup>in</sup>, 10 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>); Rép., n° 122.

ensevelir sous le fardeau honteux du sacerdoce et de la royauté; ils ne veulent plus voir d'esclaves parmi eux. Le sol de la liberté ne doit être habité que par des hommes libres; ils ne veulent plus voir de mendiants enfants de la mère patrie; ils veulent tous être nourris par elle et vivre d'une manière qui ne dégrade pas le nom de citoyen; ils le seront, le décret du 28 juin leur en donne l'assurance.

La Convention nationale a proclamé le 24 juin 1793, la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, elle a fait une constitution fondée sur les principes de la liberté, de l'égalité; cet ouvrage sublime a été accepté avec transport par les cœurs vraiment républicains; les monstres attachés à l'infâme royalisme, non seulement ne sont pas acceptés mais ont tenté et tentent encore de la détruire; leurs manœuvres criminelles ont nécessité le décret du 14 frimaire sur le mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire. Ce décret ferme et énergique n'a peut-être pas détruit le crime mais il fait trembler le lâche qui aurait envie de le commettre; frémissez, indignes conspirateurs, les autorités constituées chargées de l'exécution de ce décret et de toutes les lois révolutionnaires, ont l'œil fixé sur vous, ainsi que les sociétés populaires; la plus légère trace de vos projets liberticides découverte, vos têtes coupables seront bientôt soustraites de vos corps empestiférés. La terreur est à l'ordre du jour, elle y ratera jusqu'au moment où tous les conspirateurs auront été frappés du glaive de la loi, et où tous les despotes et leurs satellites viendront se prosterner devant cette montagne sainte, d'où est sortie la régénération du peuple français.

Restez à votre poste, Citoyens législateurs, vous seuls avez eu le courage de renverser tout ce qui était nuisible à la liberté; vous seuls êtes capables de la maintenir; s'il faut pour y parvenir des lois plus sévères encore, empressez-vous de les porter afin que tous les conspirateurs disparaissent promptement du sol de la liberté.

Nous avons armé et équipé un cavalier. Sous peu de jours nous apprendrons à la Convention qu'il est parti pour rejoindre ses frères d'armes; son armure est celle d'un homme libéré. Tremblez tyrans!

Point de trêve avec les despotes, point de paix que les conditions n'en soient dictées par la Convention nationale. Point de paix que l'étendard tricolore ne flotte sur toute la terre. La liberté ou la mort!»

DIOTH (présid.), GAMB AIS (secrét.).

## b

[Longwy, 24 vent. II]

« Législateurs,

En vain les hordes d'esclaves et de barbares nous environnent et nous menacent, en vain pouvons-nous être l'objet de leurs premiers coups, ou voir momentanément notre territoire ravagé par eux; nous sommes à la hauteur des circonstances, nous sommes républicains et nous nous félicitons de n'avoir voulu la paix qu'après que les brigands couronnés de l'Europe seront dans l'impuissance de porter de nouvelles atteintes à la République, et qu'ils ne souilleront plus la terre sacrée de la liberté; nous vous félici-

tons sur le gouvernement révolutionnaire que vous nous avez donné et qui a fait rentrer dans le néant tous ces êtres lâches qui n'étaient restés dans leur patrie que pour la mieux trahir. Nous vous félicitons sur la création du Comité de Salut public qu'on pourra appeler un jour le Sauveur public.

Mais au nom du salut du peuple français, consommez votre immortel ouvrage et demeurez à votre poste jusqu'à ce que l'Etat soit en butte à moins d'orages. Vous nous avez donné une Constitution républicaine, ne souffrez pas qu'on l'anéantisse en la réclamant; il n'est pas un français s'il est de bonne foi, qui ne sente dans quels dangers on plongerait la patrie par un renouvellement de législation. Il ne peut y avoir que les agents de Pitt, les partisans de l'Autriche, les correspondants des lâches qui ont déserté leur patrie ou pour mieux l'asservir ou pour se soustraire à l'agitation du peuple qui cherchait et voulait la liberté; il n'y a que des faux patriotes d'un jour qui se sont empressés de s'affubler de toutes les marques sacrées de la liberté pour éloigner les regards du peuple et qui affectent maintenant d'outrer les principes; il n'y a qu'eux, disons-nous, qui puissent vous voir descendre avec plaisir du lieu où notre confiance vous a placés. Que l'arbre planté par vos mains prenne racine sous vos yeux; qu'avant de l'abandonner à lui-même, il puisse résister aux autans, et porter dans les airs des rameaux qui serviront à nos neveux d'abri contre les ennemis de la liberté et de l'égalité.

Vous avez beaucoup fait et sans doute la Patrie reconnaissante gravera vos noms sur l'airain pour transmettre à la postérité le souvenir des fondemens de notre République; mais ne vous reste-t-il pas les tyrans coalisés à combattre et à repousser loin de notre territoire? Les ennemis de l'intérieur à déjouer? Les égoïstes à démasquer, eux qui font craindre la disette sur le sol de l'abondance? Les hommes peu éclairés à porter à la hauteur des principes; enfin à réprimer ceux qui abusent de l'autorité que les circonstances révolutionnaires forcent de leur confier? Soyez terribles aux contre-révolutionnaires et aux égoïstes mais tendez une main secourable aux citoyens victimes de haines ou de passions particulières; que la vengeance nationale tombe sur les premiers; que les incarcérations ne soient point une forme, que ceux qui auront vraiment mérité de l'être, soient transportés de leur département dans un autre, et qu'on leur ôte tous les moyens de correspondance et de faire faire un pas rétrograde à l'esprit public en excitant une pitié déplacée; mais que les seconds soient l'objet de vos sollicitudes.

Vous avez porté un regard sévère sur les états majors de nos armées et les traîtres masqués ont disparu; il s'y trouve une espèce d'individus moins en vue, mais qu'il est peut-être plus dangereux d'y souffrir; ce sont ces hommes à deux faces, peut être même des émigrés, qui se sont créés des certificats; ils se sont fait employer dans les charrois et les subsistances, pour se soustraire à la surveillance de leurs communes; ou bien c'est une portion de ces hommes sans vertu qui, indifférents aux succès de leur patrie, fuient l'honneur de combattre pour elle. L'intrigue les a tirés de

la 1<sup>re</sup> réquisition, ils l'ont atténuée à tel point que le vide s'est fait sentir dans l'armée. Tous ces hommes portent leur coupable insouciance partout, et le gaspillage et le manque de subsistances en est souvent le résultat. Quand tous les Français vont combattre sur les frontières pour la liberté, vous devez écraser les reptiles et les insectes qui voudraient détruire ou infecter la source de leur vie.

La société populaire de la commune de Longwy se trouve heureuse de pouvoir offrir à la patrie un cavalier monté et équipé. S. et F. »

CHASSELOUP-LAUBAT (*présid. du C. de correspondance*), ANOROUEZ (*présid. du C. révol.*), HENRY (*agent nat.*) et une vingtaine d'autres signatures.

## 8

**Les administrations du district de Libreville (1) annoncent à la Convention nationale qu'en apprenant la découverte de la nouvelle conspiration, ils en ont rendu grâces à l'Être-Suprême en chantant l'hymne de la liberté et de l'égalité.**

**Ils réclament des secours en grains pour le département des Ardennes, qui, disent-ils, est épuisé par l'approvisionnement des armées.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à la commission des subsistances (2).**

## 9

**Les membres de la société populaire de Louviers jurent d'être à jamais unis à la représentation nationale, et d'écraser tous ceux qui oseraient l'attaquer.**

**Ils annoncent qu'ils font, au ministre de la guerre, un envoi de 144 chemises et autres effets pour les défenseurs de la patrie.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (3).**

[*Louviers, 2 germ. II*] (4).

« Citoyens représentants,

Ainsi périssent tous les traîtres qui oseraient conspirer contre la souveraineté du peuple; les scélérats! ils avaient conçu le fol espoir de tromper les plus intrépides défenseurs de la liberté et de nous séparer de la représentation nationale!

Le Comité de Salut public a déjoué ce complot; le tribunal révolutionnaire en a condamné les auteurs, et en jugera tous les complices.

Qu'ils apprennent ceux qui oseraient concevoir d'aussi atroces projets, que le peuple français ne peut pas plus être égaré que corrompu!

Recevez les serments d'hommes simples et purs. Nous jurons de vous être à jamais uni et d'écraser tous ceux qui oseraient attaquer ou conspirer contre la représentation nationale.

Poursuivez courageusement: l'énergie des républicains vous défendra des poignards et la

(1) Charleville.

(2) P.V., XXXV, 328. B<sup>m</sup>, 30 germ.; Rép., n° 122.

(3) P.V., XXXV, 328. B<sup>m</sup>, 30 germ.; Rép., n° 122.

(4) C 297, pl. 1030, p. 25.